



## ► CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

DIALOGUE SOCIAL

MSB 2025

**NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS au 31 décembre 2025 =**

#### MONTANT CONTRIBUTION INTERBRANCHES

$$(\mathbf{A} \times 0,02\%) =$$

$$(\text{A1} \times 45 \text{ €}) =$$

Si votre cotisation est inférieure à 50 € vous devez verser un montant forfaitaire de 50 €.

## ► MONTANT À VERSER

**Montant à verser (A2 + A3) =**

**► IMPORTANT**

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

► Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce  
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.opcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

#### ► MODE DE RÉGLEMENT

## Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761

IBAN : FR 76 3000 40  
BIC : BNPAFRPAR

**BIC : BNPAFRPPAA**

**Votre virement :** les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° | | | | | | |

#### CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date

Banque

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur  
<https://ws-entreprise.locommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

**DATE LIMITE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2026**